## REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU NORD



ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES



59156

Téléphone: 03.27.21.99.99
Télécopie: 03.27.31.20.17
E-mail: mairie@lourches.fr

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Nous, Maire de la Ville de LOURCHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2211,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de voirie et d'enrobés rue Jean Jaurés RD 49

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pour le bon déroulement des travaux.

## ARRETONS

<u>Article 1</u>: du 28/08/19 au 04/10/19, la circulation sera restreinte dans la rue Jean Jaurés et s'effectuera en alternat par feux tricolores avec une vitesse limitée à 30km/h. Les panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise Jean Lefebvre de Lille

<u>Article 2</u>: Le stationnement sera interdit des deux côtés au droit des travaux. Les véhicules en infraction au présent arrêté seront considérés comme gênants, suivant les articles L325-1 à L325-3 et R417-10 du Code de la route. Ils seront enlevés et mis en fourrière aux frais des propriétaires.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Denain
- Monsieur le Responsable du S.D.I.S à Denain
- Monsieur le Responsable des services techniques de la ville de Lourches
- Monsieur le responsable de la Direction de la voirie Départementale de Valenciennes
- Monsieur le Responsable de JEAN LEFEBVRE de Lille

Fait à LOURCHES, le

Le Maire,

1 2 2007 000

ljoint déléaué

Commune membre de la



Tout courrier relatif à la présente affaire est à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire - 647, rue Jean Jaurès 59156 LOURCHES